

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance de consultation du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 7 décembre 2020**, à 19h, tenue à huis clos et à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Assistait aussi monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier. Monsieur Pascal Thivierge est absent.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DANIEL LESSARD, RUE DES PEUPLIERS

Monsieur Daniel Lessard, du 516 rue des Canaris, a déposé une demande de dérogation mineure qui a été étudiée et recommandée par la Commission d'urbanisme. La demande a été déposée au conseil le 5 octobre 2020;

Lors de cette rencontre, il a été décidé par la résolution 20-10-215 que la réunion de consultation se tiendrait le lundi 2 novembre 2020;

Le 2 novembre, le gouvernement a décrété la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme zone rouge applicable le jour même. Le décret gouvernemental édicte que : « Pour les zones rouges: Toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours, en tenant compte de la partie écoulée d'une consultation écrite en cours au moment de la prise d'effet du présent arrêté, conformément au sixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020. » que la demande a été publiée tel que prescrit par la loi et que les citoyens étaient invités à se prononcer par écrit sur la demande de dérogation de monsieur Lessard;

L'avis public annonçant cette consultation ainsi que la marche à suivre se rapportant à la présente a été émis le 10 novembre 2020;

Aucune communication n'a été émise par des citoyens;

La décision a donc été remise à la réunion subséquente du conseil.

La réunion se termine à 19h20.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 7 décembre 2020**, à 19h30, tenue à huis clos et à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Assistait aussi monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier. Monsieur Pascal Thivierge est absent.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 20-12-255

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 20 NOVEMBRE 2020

Résolution 20-12-256

Il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les procès-verbaux du 2 et du 20 novembre 2020 tel que rédigés.

APPROBATION DES COMPTES

Résolution 20-12-257

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

Comptes à approuver lors de la réunion	652 545,68\$
Comptes déjà payés dans le mois	88,698,29\$
TOTAL	741 243,97\$

CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
16 novembre	Citoyenne	<i>Plainte concernant l'état de l'ancien presbytère de Larouche</i>
Novembre	CKAJ 92,5	<i>Invitation à annoncer nos vœux des Fêtes du 14 décembre au 3 janvier</i>
23 novembre	Québec Municipal	<i>Abonnement pour 1 an – 148,57\$</i>

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LE SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par le service d'incendie de la municipalité de Larouche.

PAIEMENT AUX POMPIERS POUR 2020

Résolution 20-12-258

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de payer les montants suivants pour les heures accumulées par les pompiers volontaires pour 2020 :

Nom	Montant
Bédard Bruno	968,00\$

Bergeron Patrick	1 509,50\$
Émond Dave	367,50\$
Gagnon Jean-Denis	388,50\$
Gauthier Nicolas	930,00\$
Labrecque Philippe	871,50\$
Labrecque Robin	1532,00\$
Lalonde Kevin	628,50\$
Lavoie Daniel	1 560,00\$
Lavoie Denis	1 417,50\$
Lessard Jean-Philippe	363,50\$
Marcil Jean-Sébastien	359,50\$
Simard Alain	1 303,00\$
Simard Samuel	1 605,00\$
Tremblay Jonathan	15,00\$
Sous total	13 819,00\$
Club social	1 200,00\$
Grand total	15 019,00\$

MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Résolution 20-12-259

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'audit de Mallette s'est terminé avec le mandat 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Mallette nous a déposé une offre pour les années 2020 et 2021 avec possibilité d'ajout des années 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Mallette se lit comme suit :

Année	Honoraires
2020	11 300\$
2021	11 700\$
2022	12 100\$
2023	12 500\$

Devant ces motifs, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de confier l'audit des états financiers de la municipalité pour les exercices financiers 2020, 2021, 2022 et 2023 à Mallette S.E.N.C.L.R., le tout tel qu'il apparaît sur leur offre de service du 20 septembre 2020.

ACQUISITION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU 610 RUE LÉVESQUE

Résolution 20-12-260

Sur proposition de monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu que le rez-de-chaussée du 600 rue Lévesque ne soit pas destiné à l'usage public de manière générale considérant qu'il est utile mais non essentiel au fonctionnement de la municipalité. Il ne sera pas mis gratuitement à la disposition du public en général et il est convenu que, dès que la garantie hypothécaire octroyée aux termes de la vente pour en garantir le solde sera radiée, la présente résolution et déclaration ne sera plus opportune et non nécessaire et la municipalité se réserve

le droit de modifier ultérieurement la destination des immeubles acquis au 600, rue Levesque, suites 101 à 103, Larouche (Québec).

RECONFIGURATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DU 600 ET DU 610 RUE LÉVESQUE

Résolution 20-12-261

ATTENDU QUE la municipalité acquiert le rez-de-chaussée du 600 rue Lévesque ;

ATTENDU QUE pour ce faire, des modifications doivent être apportées au réseau de distribution d'électricité à partir des compteurs ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être effectués par un maître-électricien ;

ATTENDU QUE, après entente avec le vendeur (9193-0941 Québec inc.), les modifications seront apportées d'ici le 30 mars 2021 ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater le directeur général à demander des soumissions qui seront présentées au conseil à la réunion de janvier 2021.

AUTORISATION D'ASSURANCE DE LA MAISON DES JEUNES

Résolution 20-12-262

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser l'ajout de la Maison des jeunes au contrat d'assurance avec la MMQ, au montant de 512\$, à être défrayé par la Maison des jeunes.

OFFRE DE SERVICE SARP

Résolution 20-12-263

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de signer une entente de participation avec le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) au coût de 10 000\$.

Le projet, tel que présenté dans l'offre de service datée du 23 novembre 2020, consiste en :

Année d'adhésion au programme : 2021 -2022

Description des projets envisagés

(localisation, adresse et liste des travaux envisagés)

PROJET 1 (5 000\$)

Mise en valeur des deux entrées municipales le long de l'autoroute 170. Les travaux envisagés visent à:

- Élaborer un concept pour mettre en valeur les deux entrées du territoire
- Intégrer des aménagements paysagers pour les démarquer

- Élaborer un concept d'enseigne municipale

PROJET 2 (2 500\$)

Intégration d'une halte de cyclistes et réaménagement d'un stationnement de covoiturage le long de l'autoroute 170

Les travaux envisagés visent à:

- Développer le concept d'une halte pour cyclistes près du poste d'essence et du restaurant harmonisé avec le concept des entrées municipales
- Mettre en valeur l'espace existant dédié au covoiturage
- Prévoir l'intégration d'aménagements paysagers, d'équipements, d'infrastructures et de mobilier urbain pour créer deux espaces attrayants et fonctionnels

PROJET 3 (2 500\$)

Mise en valeur du site du centre communautaire et de la caserne de pompiers

Les travaux envisagés visent à:

- Réaménager les cases de stationnement pour optimiser le nombre de véhicules immobilisés
- Aménager des aménagements paysagers sur le site
- Proposer des améliorations architecturales accessibles sur l'enveloppe extérieure des bâtiments pour les mettre en valeur (les concepts pourraient inclure également des enseignes)

Intégration de deux îlots de verdure en bordure du stationnement du centre communautaire

Les travaux visent à:

- Aménager deux îlots de verdure afin de mieux délimiter la voie de circulation publique et l'espace de stationnement

REDDITION DE COMPTE DU PAERRL

Résolution 20-12-264

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 46 565\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Guy Lavoie et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents et adopté que la municipalité de Larouche informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

REDDITION DE COMPTE DU RIRL 2020-1035 – ROUTE DES FONDATEURS

Résolution 20-12-265

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu

à l'unanimité des membres du conseil présents de transmettre au ministère des Transports du Québec une attestation de la réalisation complète des travaux prévus dans le cadre du projet 2020-1035 réalisé par et dans la municipalité de Larouche.

SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET DÉSINCARCÉRATION

Résolution 20-12-266

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay ont convenu d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération, couvrant les treize municipalités composant la MRC ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Larouche approuve l'ensemble de l'entente à être signée par toutes les parties ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater messieurs Réjean Bédard, maire, et Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Larouche tout document se rapportant à la présente.

OUVERTURE DE LA PATINOIRE HIVER 2020-21

Résolution 20-12-267

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser l'ouverture de la patinoire pour l'hiver 2020-21, en respectant les règles édictées par la santé publique.

ENGAGEMENT DE THOMAS SIMARD COMME EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL À LA PATINOIRE

Résolution 20-12-268

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'engager monsieur Thomas Simard, étudiant demeurant au 1246 route Dorval, à titre de préposé à la patinoire, selon les conditions édictées à la convention collective des employés, au salaire de 14,10\$ l'heure. L'horaire de travail de M. Simard variera jusqu'à un maximum de 35 heures par semaine.

PAIEMENT DE PRISES DE CASTORS

Résolution 20-12-269

Sur proposition de monsieur Guy Lavoie, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le paiement à M. Daniel Fortin pour l'abattage de 5 castors, la somme de 250\$ (5 X 50\$).

DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DANIEL LESSARD

Résolution 20-12-270

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Lessard a été déposée au conseil le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette rencontre, il a été décidé par la résolution 20-10-215 que la réunion de consultation se tiendrait le lundi 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre, le gouvernement a décrété la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme zone rouge applicable le jour même;

CONSIDÉRANT QUE le décret gouvernemental édicte que : « Pour les zones rouges: Toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours, en tenant compte de la partie écoulée d'une consultation écrite en cours au moment de la prise d'effet du présent arrêté, conformément au sixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020. » que la demande a été publiée tel que prescrit par la loi et que les citoyens étaient invités à se prononcer par écrit sur la demande de dérogation de monsieur Lessard;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public annonçant cette consultation ainsi que la marche à suivre se rapportant à la présente a été émis le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucune communication n'a été émise par des citoyens;

DEVANT CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Lessard, propriétaire du 516, rue des Canaris à Larouche, afin d'autoriser la construction d'un garage dont la hauteur sera de 7.31 mètres alors que la hauteur permise est de 6 mètres.

FIN DE LA RÉUNION

À 20h40, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard
maire

Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

03/02/2021 15:06